

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Flex Lube X-treme

La fiche de données de sécurité est conforme à Règlement (UE) 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Date de délivrance 04.01.2018

Date de révision 05.06.2018

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit Flex Lube X-treme

N° article 20111; 20113; 20117

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Groupe de produits PROFESSIONAL LUBRICANT SYSTEM

Utilisation de la substance/préparation Lubrifiant pour chaînes, fils et câbles. Lubrifiant.

Usages identifiés comme pertinents
SU3 Utilisations industrielles Utilisations finales de substances en l'état ou de préparations sur des sites industriels
SU22 Utilisations professionnelles Domaine public (administration, éducation, divertissement, services, artisanat)

Ce produit chimique peut être utilisé par le grand public Non

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur

Nom de société CIBTECH

Adresse postale 445 Bd Gambetta

Code postal 59200

Ville	Tourcoing
Pays	France
Numéro de téléphone	+33 (0)6 64 77 73 91
E-mail	info@veidec.fr
Site Internet	www.veidec.fr

Producteur

Nom de société	VEIDEC AB
Adresse postale	Videvägen 9
Code postal	247 64
Ville	Veberöd
Pays	SVERIGE
Numéro de téléphone	+46 46 23 89 00
Fax	+46 46 23 89 09
E-mail	nina.mandahl@veidec.se
Site Internet	http://www.veidec.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence	Numéro de téléphone: 112 Description: SOS
----------------------------	--


SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la Règlementation (CE) n° 1272/2008 [CLP / GHS]	Aérosol 1; H222 H229
--	-------------------------

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger (CLP)

	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H222 Aérosol extrêmement inflammable. H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur
Conseils de prudence	P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C / 122 °F.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation.
Ne pas fumer.

2.3. Autres dangers

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Nom du composant	Identification	Classification	Contenu
Huile minérale	N° CAS: 8042-47-5 N° CE: 232-455-8 N° d'enregistrement REACH: 01- 2119487078-27	Asp. tox 1; H304	50 < 80 %
Butane	N° CAS: 106-97-8 N° CE: 203-448-7 N° index: 601-004-00-0	Flam. Gas 1; H220; Press. Gas (Comp.);	5 -15 %
Dioxyde de carbone	N° CAS: 124-38-9 N° CE: 204-696-9	Press. Gas; H280	< 5 %

Remarque, composant

Le texte intégral pour toutes les mentions de danger est présenté dans la rubrique 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Généralités	Consulter un médecin si les troubles persistent.
Inhalation	Air frais.
Contact avec la peau	Rincer avec de l'eau.
Contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
Ingestion	Compte tenu de la taille réduite de l'emballage, le risque d'ingestion est minime.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets généraux

Aucun connu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Équipement de premiers secours séparé

Aucunes recommandations.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

L'eau pulvérisée, la mousse, la poudre ou le dioxyde de carbone.

Moyen d'extinction inapproprié

En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'incendie et d'explosion

Lors d'un échauffement fort se produit une surpression qui peut entraîner une explosion de l'atomiseur.

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures de lutte contre l'incendie

Respecter les règles de protection anti-feu générales de l'entreprise.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Bien ventiler.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Non pertinent du fait de l'emballage du produit.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Confinement

Pas pertinent.

Décontamination

Aucun procédé spécifique de nettoyage.

6.4. Référence à d'autres sections

Informations supplémentaires

Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

Assurer une ventilation adéquate.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Bombe aérosol : ne doit pas être exposé aux rayons directs du soleil ou à des températures supérieures à 50°C.
Entreposer dans le récipient original.
Entreposer à une température au-dessus du point de congélation.

Conditions de conservation sécurisée

Mesures techniques et conditions de stockage

Aucune prescription particulière.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Nom du composant	Identification	Valeur	Année
Butane	N° CAS: 106-97-8	VME (8 h): 800 ppm VME (8 h): 1900 mg/m ³	
Dioxyde de carbone	N° CAS: 124-38-9	VME (8 h): 5000 ppm VME (8 h): 9131 mg/m ³ Valeur limite à court terme Valeur: 30 000 ppm Valeur limite à court terme Valeur: 54 784 mg/m ³	

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures préventives visant à empêcher l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Aucune prescription particulière.

Protection des yeux / du visage

Protection des yeux adéquate

Dans des conditions d'utilisation normales, il n'est pas requis de se protéger les yeux.

Protection des mains

Protection de la peau / des mains, contact de courte durée

Dans des conditions d'utilisation normales, le port de gants n'est généralement pas requis.

Matériaux appropriés	Nitrile.
Temps de protection	Valeur: > 480 minute(s)
Épaisseur des matériaux des gants	Valeur: 0,35 mm

Protection de la peau

Vêtements de protection appropriés	Pas pertinent.
------------------------------------	----------------

Protection respiratoire

Types d'équipement recommandés	Le système de protection des voies respiratoires n'est pas nécessaire sous des conditions normales d'utilisation.
--------------------------------	---

Hygiène / Environnement

Mesures d'hygiène spécifiques	Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes.
-------------------------------	--

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Aérosol.
Couleur	Beige.
Odeur	Caractéristique.
pH	Commentaires: Pas pertinent.
Point d'éclair	Valeur: < 100 °C
Pression de vapeur	Valeur: 354 711 Pa Température: 20 °C
Densité	Valeur: 0,85 g/l
Combustion spontanée	Valeur: 365 °C
Viscosité	Valeur: 25 mPa.s Température: 20 °C

9.2. Autres informations

Autres propriétés physiques et chimiques

Commentaires	VOC 14,9 %
--------------	------------

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucune condition particulière n'est susceptible de donner lieu à une situation dangereuse.
------------	--

10.2. Stabilité chimique

Stabilité	Stable à température normale et l'emploi recommandé.
-----------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Aucunes informations notées.
--------------------------------------	------------------------------

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Éviter l'exposition des atomiseurs à des températures élevées ou à la lumière solaire directe.
---------------------	--

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter	Éviter le contact avec des agents d'oxydation.
-------------------	--

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Aucunes dans les conditions normales.
-------------------------------------	---------------------------------------

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Autres informations concernant les risques de santé

Généralités	Aucun risque aigu ou chronique pour la santé connu.
-------------	---

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité	Aucune donnée n'est disponible sur l'écotoxicité du produit.
-------------	--

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité, commentaires	Aucunes informations disponibles.
--	-----------------------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel bioaccumulatif	Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.
--------------------------	--

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité	Aucunes informations notées.
----------	------------------------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Resultats d'analyse des PBT (persistant, bio-accumulable et toxique)	Aucune information.
--	---------------------

12.6. Autres effets néfastes

Détails relatifs à la protection de l'environnement, conclusion	Aucunes recommandations.
---	--------------------------

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Conditionnement EWL	Code de déchets CED: 150110 emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus Classé déchet dangereux: Oui Code de déchets CED: 150104 emballages métalliques Classé déchet dangereux: Non
Autres informations	150104: L'emballage doit être vide (aucun dégouttement de l'emballage retourné).

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR / RID / ADN	1950
IMDG	1950
ICAO / IATA	1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR / RID / ADN	AÉROSOLS
IMDG	AEROSOLS
ICAO / IATA	AEROSOLS, FLAMMABLE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR / RID / ADN	2.1
IMDG	2.1

14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

IMDG / ICAO / IATA Autres informations

EmS

F-D, S-U

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation et réglementation

Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications. 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de sécurité chimique réalisée

Non

SECTION 16: Autres informations

Liste des mentions H (de

H220 Gaz extrêmement inflammable.

danger) pertinentes (visées aux sections 2 et 3).

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Classification selon la Règlementation (CE) n° 1272/2008 [CLP / GHS]

Aérosol 1; H222

H229

Informations supplémentaires

Flex Lube X-treme est certifié par la NSF en tant que composé non alimentaire pouvant être utilisé dans le domaine de la transformation alimentaire.

Code de catégorie : H1

Code de certification NSF 156573

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site Web www.nsf.org.

H1: Ce produit est homologué pour une utilisation comme lubrifiant à l'intérieur et à proximité des zones de transformation des produits alimentaires où il peut accidentellement entrer en contact avec les aliments.

Informations ajoutées, supprimées ou modifiées

P3 NSF H1

Version

2